



Customs and Immigration Union
Syndicat des Douanes et de l'Immigration

Le 25 août 2014

Par courriel : luc.portelance@cbsa-asfc.gc.ca
(version originale par la poste)

Luc Portelance
Président
Agence des services frontaliers du Canada
191, rue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0L8

Objet : Suspension des agents des services frontaliers à Emerson, au Manitoba

Monsieur,

Comme vous le savez, le sujet susmentionné a suscité beaucoup d'attention et nous nous sommes engagés publiquement à aider les agents suspendus en ayant recours à la procédure de règlement des griefs si cela s'avère nécessaire. Compte tenu des enjeux en litige, je propose une stratégie de rechange.

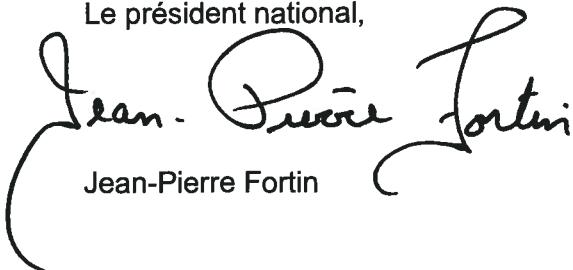
Manifestement, la politique de l'ASFC révisée en 2010 est faussée à la base en ce qui concerne l'assistance aux agences d'exécution de la loi. Vu le nombre accru d'agents armés entièrement qualifiés aux points d'entrée, les questions juridiques portant sur l'application de l'alinéa 129b) du Code criminel qui s'y rattachent doivent être réglées.

Compte tenu de ce qui précède, je propose respectueusement que l'ASFC annule sa décision de suspendre les agents et qu'elle les réintègre dans leurs fonctions avec versement rétroactif de leur pleine rémunération. Je propose également que l'ASFC et le SDI mettent immédiatement sur pied un comité de travail mixte pour examiner ces questions.

J'espère sincèrement que vous donnerez suite à ces suggestions et que nous pourrons collaborer afin de parvenir à une solution.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le président national,



Jean-Pierre Fortin